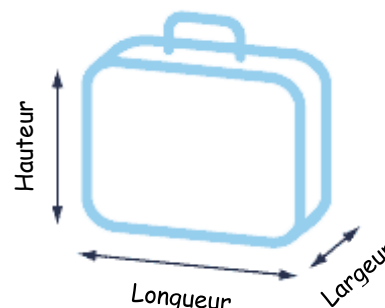


Information Bagages



Bagages à main (*AC = AIR CANADA / *AF = AIR FRANCE / *AT = AIR TRANSAT)

- Les dimensions du bagage sont données poches, roues et poignées comprises. Une housse à vêtements est considérée comme un bagage standard.
- La **dimension du bagage à main (Longueur x Hauteur x Largeur)** :
 - AC** : ne doit pas excéder **55 cm x 40 cm x 23 cm** et son poids 10kg.
 - AF** : ne doit pas excéder **55 cm x 35 cm x 25 cm** et son poids 12kg.
 - AT** : ne doit pas excéder **51 cm x 40 cm x 23 cm** et son poids 10kg.
 - SWISS** : ne doit pas excéder **51 cm x 40 cm x 23 cm** et son poids 8kg.
- Conservez dans votre bagage en cabine :
 - les articles précieux et/ou fragiles : clés, téléphone portable (éteint), papiers d'identité, documents importants, argent, objets de valeur, bijoux, appareil photo, console de jeux, etc.
 - les articles indispensables : médicaments par exemple (**nous contacter**)
- Les **liquides** font l'objet de mesures spécifiques : voir **document joint**.



Bagage(s) en soutes

- Vous pouvez transporter **1 bagage de 23kg maximum**.
- **Chaque joueur et coach** aura le droit à un second bagage de **23kg maximum**.
- Si le poids d'un bagage est supérieur à 23 kilos tout en restant inférieur à 32 kilos, un supplément tarifaire sera appliqué par la compagnie aérienne lors de l'enregistrement du bagage (à la charge du passager).
- les **dimensions** de votre bagage ne doivent pas dépasser **158 cm** au total (62 po.) (hauteur + longueur + largeur). **Les sacs de hockey et le bagage « crosse » passeront en bagages « hors format ».**
- les enfants de moins de 2 ans bénéficient, quelle que soit leur destination, d'une franchise particulière de 10 kg (**AF & AT**) ou 8kg sur (**AC & SWISS**) + un bagage cabine + une poussette entièrement pliante.

NB : ciseaux, compas, rasoir, pince à épiler, lime à ongle métallique, etc... **autorisées dans les bagages à soutes uniquement**

Objets interdits ou réglementés en cabine

Marchandises réglementées (liste non exhaustive)

Les produits suivants sont soumis à une réglementation spécifique : *produits alimentaires à base de viande et/ou de lait, parfums et aérosols (autorisés en soute pour un poids maximum de 2 kg ou 2 l par personne et 0,5 kg ou 0,5 l par article), seringues à usage médical (autorisées en cabine sur prescription médicale, leur traitement vous incombe. Le détail du contenu et les dimensions du contenant devront être transmis avant le départ à Air France par l'intermédiaire de l'agence de voyages)*

Marchandises interdites (Liste non exhaustive)

Pour votre sécurité, certains articles sont strictement interdits à bord. Ils ne doivent jamais être en votre possession ou mis dans vos bagages : *Les armes blanches et tout objet coupant, contondant, métallique ou non-métallique pouvant être utilisé comme arme (exemples : ciseaux à ongles, lame de rasoir...), les armes à feu, les cartouches et munitions pour armes de chasse ou de sport, les cartouches d'imprimante, les parfums au-delà de 100 ml par flacon, les aérosols à usage cosmétique au-delà de 100 ml par flacon, les combustibles des briquets, les batteries avec électrolyte, les batteries au lithium d'une puissance supérieure à 160 Wh, les feux d'artifices, pétards, feux de Bengale, fusées de détresse, pistolets factices, allume-feux, gaz lacrymogènes, les réchauds de camping, bouteilles de gaz, bouteilles de plongée à oxygène, la peinture, le vernis, la laque, les matières toxiques, infectieuses et matériaux radioactifs, les produits chimiques, engrais, désherbants, pesticides, insecticides, les décapants, eau de Javel, chlore, lessive, les liquides inflammables type carburant, diluant, solvant, acétone, les thermomètres à mercure et baromètres.*

RAPPELS IMPORTANTS

- Les **flacons et tubes transportés dans le bagage à main** ne doivent pas dépasser 100ml et doivent être emballés dans un sac plastique transparent du type sac de congélation d'environ 20cm x 20cm (1 seul sac autorisé par passager).

- Les **aliments et substances médicales indispensables à la santé** (en cas d'allergies, aliments pour bébé...) sont une **exception**.

Ces produits doivent être accompagnés d'ordonnances ou d'une attestation médicale.